

# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE COMMUNE DE LOROUIN

### 57790 - TEL. 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail: mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

#### PROCES-VERBAL

#### des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 juillet 2002

Sous la présidence de M. le Maire Alain DEMANGE,

Membres présents: MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT Adjoints

MM. SCHLOSSER, ADRIAN, Melle ORGEL, Mmes FIKUART, NEY,

MM. WEIL, PIERSON, Mme ECKER, Conseillers Municipaux

Absent excusé: M. WAGNER

#### **ORDRE DU JOUR:**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du 3 juin 2002

- 1. Marché de prestations de service pour l'exploitation de la station d'épuration communale.
- 2. Divers

Le Procès-Verbal de la séance du 3 juin 2002 est adopté à l'unanimité.

### 1. <u>Marché de prestations de service pour l'exploitation de la station d'épuration</u> communale.

Monsieur le Maire de la commune de LORQUIN présente au conseil municipal le dossier de consultation établi par les services de la D.D.A.F. – Subdivision de Sarrebourg, concernant l'opération suivante :

## Marché de prestations de service pour l'exploitation de la station d'épuration communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le dossier de consultation des entreprises,
- décide de passer le marché par appel d'offres restreint conformément aux articles 33 et 61 à 65 du Code des Marchés Publics.
- désigne Monsieur DEMANGE Alain, comme « personne responsable du Marché ».
- autorise Monsieur DEMANGE Alain, à signer le marché et à réaliser tous les paiements liés à l'opération.

#### 2. Divers.

#### a) Travaux 2002-2004 – S.A.C.R.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la convention à signer avec le Département relative au S.A.C.R. en date du 27 juin 2002.

#### b) Travaux Ecole Maternelle

L'ouverture d'une éventuelle 3<sup>ème</sup> classe nécessite des travaux de rénovation de la salle de motricité. Le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé des devis pour la réalisation desdits travaux, à savoir :

- Entreprise URBAN à Freyming-Merlebach pour la fourniture et la pose de dalles caoutchouc pour un montant de 4.431,32 E T.T.C.
- Entreprise WEIL à Saint-Quirin pour les travaux de peinture dans la nouvelle salle de classe pour un montant de 1.468,68 E T.T.C.
- Entreprise P.S.I.A. à ANCY SUR MOSELLE pour la pose de plafonds suspendus dans la nouvelle salle de classe pour un montant de 2.295,12 E T.T.C.
- Entreprise TAVERNA J. à Hermelange pour le remplacement des luminaires pour un montant de 1.386,61 E T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de faire réaliser les travaux à l'Ecole Maternelle par ces entreprises.
- décide de surseoir aux travaux de curage des fossés.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2002.

#### c) Recherches archéologiques.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un arrêté de la Préfecture qui autorise M. ROHMER, archéologue bénévole à procéder à une opération de prospection sur le canton de LORQUIN.

#### d) Ruelle du Pré de la Dame.

L'appel d'offre est en cours, la commission d'appel d'offres se réunira le mardi 6 août à 17 h pour le choix de l'entreprise. Les travaux sont prévus d'être réalisés avant l'hiver.

#### e) Personnel communal.

Le maire informe le conseil municipal que le contrat de Monsieur AYDOGAN arrive à terme le 30 septembre 2002 et qu'il ne sera pas renouvelé.

#### f) Chemin ruraux.

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de réaménagement de voirie du chemin rural vers Laneuveville-lès-Lorquin et du Chemin Rouge sont susceptibles d'être subventionnés dans le cadre des crédits Européens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à solliciter une subvention au titre du FEOGA mesure D6, à entreprendre les démarches nécessaires à la dévolution des travaux et à signer le marché à venir et tous documents se rapportant à la gestion de ce dernier et la liquidation des dépenses relatives à l'opération.
- approuve le plan de financement arrêté comme suit :

Montant H.T. des travaux	34.336,50 E
Subvention S.A.C.R.	10.801,00 E
Subvention Européenne	17.168,00 E
Autofinancement	6.367,50 E

s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres le montant des subventions sollicitées en cas de non-obtention de celles-ci.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2002.

#### g) <u>Transfert de crédits – Extension école primaire.</u>

Le conseil municipal autorise le transfert de crédits comme suit :

2315/11 – Agrandissement Ecole Primaire - 14.000 E 2188/11 – Acquisition stores Ecole Primaire 14.000 E

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 15.